



DOSSIER ADMINISTRATIF

Saison 2022/2023

Ligue Centre-Val de Loire du Sport Universitaire – Maison des Sports – 1240 Rue de la Bergeresse – 45160 Olivet
Tél. : 09.53.08.14.50 - Email : centrevaldeloire@sport-u.com - Site Internet : <https://sport-u-centrevaldeloire.com/>



<https://www.facebook.com/lcvlffsu>



<https://instagram.com/liguecvlffsu?igshid=YmMyMTA2M2Y=>

EQUIPE

Président de la ligue Centre-Val de Loire du Sport Universitaire

- ❖ Monsieur Jean-Claude BOURQUIN

Equipe de direction provisoire de la ligue Centre-Val de Loire du Sport Universitaire



- Delphine REGEARD (domaine sportif)
dregeard@sport-u.com / 06.63.83.45.59



- Stéphane POIRIER (domaine sportif)
spoirier@sport-u.com / 06.07.77.76.18

- Philippe REBOT (dossiers institutionnels, techniques et administratifs)
prebot@sport-u.com

Collaboratrices de la ligue Centre-Val de Loire du Sport Universitaire



- Christine HUDE : Attachée de Direction
centrevaldeloire@sport-u.com / chude@sport-u.com / 09.53.08.14.50



- Agathe DELOINCE : Alternante
alternantcvl@sport-u.com / 09.53.08.14.50

SOMMAIRE

EQUIPE	P.2
SOMMAIRE	P.3
1. TARIFS	P.4
1.1 TARIFS AFFILIATION	P.4
1.2 TARIFS LICENCES	P.4
1.3 TARIFS ASSURANCES	P.4
2. AFFILIATIONS	P.5
3. LICENCES	P.5
3.1 CONTRAT ET PRISE DE LICENCE A L'UNITE	P.5
3.2 PRESENTATION DES LICENCES	P.5
3.3 LICENCE INDIVIDUELLE	P.5
3.4 LICENCE DIRIGENTE GRATUITE	P.6
3.5 LE « PASS'SPORT U »	P.6
4. ASSURANCE	P.7
4.1 SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT RESPONSABLE CIVILE	P.7
4.2 OBLIGATION D'INFORMER SES ADHERENTS	P.7
5. CERTIFICAT MEDICAL	P.8
6. ENGAGEMENTS SPORTS COLLECTIFS	P.8
7. INSTALLATIONS	P.9
8. COMMUNICATION	P.9
9. ANNEXES	P.10
9.1 REPARTITION DES ACTIVITES PAR DIRECTEUR	P.10

1 TARIFS SAISON 2022/2023

1.1 TARIFS AFFILIATION

- **100€** pour les A.S de **moins de 500 licenciés** en année N-1
- **150€** pour les A.S de **500 à 999 licenciés** en année N-1
- **200€** pour les A.S de **plus de 1000 licenciés** en année N-1
- 250€ pour les A.S « maître » (A.S regroupements d'établissements)

1.2 TARIFS LICENCES

2 solutions :

- **LE CONTRAT** : Contactez votre référent(e) AS au sein de la ligue pour prendre connaissance de votre contrat individualisé (envoyé par courrier électronique).
- **La prise de licence à l'unité (si non prise du contrat)** : Dans ce cas le coût de la licence sera de 100 €.
- **La licence individuelle (étudiant sans AS)** : coût de la licence 33,50€.

1.3 TARIFS ASSURANCES

CHOIX 1	AS a sa propre assurance RC	Envoyer l'attestation à la Ligue	
CHOIX 2	RC (responsabilité civile) de la FF Sport U + Assistance France Monde + garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques (nouvelle obligatoire code du sport)	A.I.A.C. MAIF n°1202368T	1,88 € / licencié
OPTION	IA de base : Accidents Corporels	Facultatif	1.09 € / licencié

Chaque AS qui s'affilie à la FFSU **doit obligatoirement** contracter une Assurance en RC (Responsabilité Civile) *

**Précisions sur assurances Cf chapitre 4*



2 AFFILIATION

Compléter le formulaire d'affiliation

Pour s'affilier ou se ré-affilier à la FF Sport U vous devez remettre à la LIGUE :

a) **la fiche d'affiliation** accompagnée d'un chèque ou preuve d'un virement de 100 à 250 € selon votre nombre de licenciés en année N-1.

ATTENTION : Aucune prise de licence ne sera possible sans que l'affiliation soit enregistrée par la CVL sur votre onglet établissement.

b) **un exemplaire des Statuts de l'A.S.** conformes au Décret n° 86-495 du 14 Mars 1986 (Cf. règlement intérieur - règles 1.1 - 1.2 - 1.3 - 1.4) si cette formalité n'a pas été effectuée lors des saisons précédentes ou si ces statuts ont changé.

c) **A votre première connexion, vous devez enregistrer la signature du président d'AS (ou de son mandataire)**, afin qu'elle figure lors de l'impression individuelle des licences, via l'onglet « établissements ». **Pas de signature manuscrite !**

Tous les IMPRIMES (Fiche d'affiliation, feuilles de match, fiches individuelles d'inscription, etc...) sont disponibles sur le site : <https://sport-u-centrevalde Loire.com/administration-orleans-tours/>

3 LICENCES

3.1 CONTRAT OU PRISE DE LICENCE À L'UNITÉ

Si votre AS a souscrit un contrat licences avec la LCVL ou une prise de licence à l'unité, vous recevrez un code pour saisir vos licences en ligne. La saisie des licences se fait sur le site : www.sport-u-licences.com.

Le Président de l'AS engage sa responsabilité pour chaque prise de licence. Sa signature est obligatoire pour attester :

- que l'étudiant ou l'élève est bien inscrit dans l'établissement.
- qu'il a bien présenté une attestation de renseignement du [questionnaire de santé](#) (réponses « non » à toutes les questions) ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport de compétition le cas échéant (pour les disciplines à contraintes particulières ou lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical) bien présenté [un certificat médical](#) de non contre-indication à la pratique du sport de compétition.
- a bien reçu l'information concernant les assurances « accident corporel » proposées avec la fiche individuelle d'inscription.

L'AS doit conserver le coupon « attestation de renseignement du questionnaire de santé » et/ou le certificat médical, la fiche d'inscription individuelle de l'étudiant.

Rappel : **une licence ne peut être délivrée par les AS qu'aux seuls étudiants inscrits dans l'établissement.**

3.2 PRÉSENTATIONS DES LICENCES

Le contrôle des licences se fait avec le numéro de licence (via le site <http://www.sport-u-licences.com/sport-u/>) et la carte d'étudiant.

Tout dirigeant peut également procéder à l'édition et l'impression de listes de licenciés (par sport, par équipe, par match, etc.) à partir du fichier général des licenciés de son AS.

3.3 LICENCE INDIVIDUELLE

Les étudiants ne disposant pas d'A.S. dans leur établissement peuvent se licencier à la FF Sport U et pratiquer le sport de leur choix en s'inscrivant auprès de la Ligue.

Pour cela il leur faut se présenter à la Ligue, qui est seule habilitée à délivrer la licence, avec les documents suivants :

- 1 **certificat de scolarité de l'année en cours** ou copie de la carte d'étudiant
- attester avoir rempli [le questionnaire de santé](#) (case à cocher sur la fiche d'inscription individuelle ou [un](#)

[certificat médical](#) de non-contre-indication à la pratique du sport de compétition le cas échéant (pour les disciplines à contraintes particulières ou lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical) bien présenté un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de compétition.

- 1 chèque ou virement de 38 € + assurances 1,88€ (+ 1,09€ facultatif) à l'ordre de « Sport U CVL Orléans Tours »
- Fiche d'inscription individuelle [Imprimer la fiche](#)

Aucune licence ne sera délivrée si le dossier n'est pas complet

Une licence individuelle peut être délivrée, uniquement par l'antenne académique concernée, aux sportifs dont les établissements ne possèdent pas d'A.S.

ATTENTION : Pour être éligible à la licence sportive FF Sport U, l'étudiant doit être inscrit dans un cursus délivrant un diplôme post baccalauréat enregistré au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles) d'un niveau 5 minimum du cadre national des certifications professionnelles ou un cursus nécessitant à l'inscription la justification d'un diplôme égal ou supérieur à un niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles (Exemples : DEJEPS ou DESJEPS).

3.4 LICENCE DIRIGEANTE GRATUITE

- Elle est délivrée aux compétiteurs ou non-compétiteurs exerçant des fonctions au sein des AS, de la Ligue et de la FF Sport U.
- **Elle est obligatoire pour exercer des fonctions électives et pour manager les étudiants lors des compétitions.**
- **ATTENTION** : les demandes sont saisies en ligne **uniquement** par l'AS. [Imprimer la fiche.](#)
- Pour manager les étudiants lors des compétitions, votre nom et votre numéro de licence doivent figurer sur la feuille de match.
- La garantie « Responsabilité Civile » proposée au contrat FF Sport U applicable aux dirigeants est étendue à une pratique sportive occasionnelle dans le cadre d'activités sportives «non-compétitives», organisées sous l'égide la FF Sport U, de ses structures déconcentrées ou affiliées ayant souscrit le contrat FF Sport U.

3.5 LE « PASS' SPORT U » (anciennement « licence promotionnelle »)

Un « Pass' Sport U » est un titre de participation temporaire délivré sur autorisation de la Ligue Régionale du Sport U ou du site académique du Sport Universitaire pour permettre l'accès à des activités ponctuelles, promotionnelles ou de découverte. Il ne permet pas l'accès aux compétitions et ne requiert donc pas obligatoirement de certificat médical. Il ne peut être ni imprimé ni inclus dans une liste authentifiée de compétiteurs.

Dans le cadre d'un événement ponctuel organisé ou labellisé par la Ligue tout étudiant non licencié FFSU doit prendre une licence-assurance auprès de l'organisateur.

Les organisateurs d'événements labellisés doivent prendre contact avec la Ligue qui déterminera le coût de cette "licence-assurance".



4 ASSURANCE

Aux termes du Code du Sport, les groupements sportifs sont tenus à deux obligations en matière d'assurance :

4.1 OBLIGATION DE SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT RESPONSABILITÉ CIVILE

Article L321-1 du code du Sport : « Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités. »

Article 321-2 : « Le fait, pour le responsable d'une association sportive, de ne pas souscrire les garanties d'assurance dans les conditions prévues à l'article L. 321-1 est puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500 euros. »

1-L'ASSOCIATION SPORTIVE peut solliciter par l'intermédiaire du bordereau l'assurance FF Sport-U/A.I.A.C. - MAIF correspondant à la licence. Son prix est de 1,88 € pour la couverture de base. Il existe des options complémentaires pour certains sports à hauts risques, pour une garantie éventuelle de perte de salaire, ainsi que pour une augmentation des garanties de base. Un tableau explicatif et un bordereau relatif à ces options complémentaires se trouvent au chapitre "Administratif", rubrique "Assurance".

2 - Les Associations Sportives désirant DÉNONCER LE CONTRAT FF Sport U / A.I.A.C. - MAIF et assurer l'ensemble de leurs adhérents par leurs propres moyens devront REMPLIR LA RUBRIQUE ASSURANCE de la fiche d'affiliation.

En cas de RECUSATION : l'Association Sportive est assurée conformément aux textes réglementaires en vigueur, à garanties RC au moins égales à celles proposées par la FF Sport-U elle sera tenue de joindre à cette fiche l'attestation d'assurance RC délivrée par son assureur.

4.2 OBLIGATIONS D'INFORMATION AUX ADHÉRENTS D'UNE ASSURANCE DOMMAGES CORPORELS

Article L321-4 du code du sport : « Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Elles informent également leurs adhérents de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.»

Dans ce cadre, la FF Sport-U met à disposition des licenciés, différentes formules d'assurances « Accidents Corporels » dont le détail et la procédure d'adhésion sont exprimés dans la « Fiche Individuelle d'Inscription à la licence FF Sport-U ». Tarif annuel de base : 1,09 €.

En application du second alinéa, la mention légale est reprise dans la « fiche individuelle d'Inscription à la licence FF Sport U ». Il est fortement conseillé à l'AS de souscrire un contrat « protection juridique » dédié, pour le compte de ses adhérents.

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile proposé par la FFSU aux AS prévoit un volet « recours/ soutien psychologique » qui répondra à cette nouvelle obligation.

L'Association Sportive, afin de respecter son obligation d'information, s'engage à faire compléter et signer par ses membres la « Fiche Individuelle d'Inscription à la licence FF Sport-U » et à délivrer la notice d'assurance « accident corporel » annexée à celle-ci.

C'est après avoir pris connaissance des conditions et tarif proposés que le licencié devra, individuellement, exprimer son choix de souscription ou non de l'assurance de base « Accidents Corporels » proposée par la FF Sport-U.

[Notice d'information assurance responsabilité civile et assistance des clubs licenciés à la FFSU](#)

5 CERTIFICAT MEDICAL

ATTENTION NOUVEAUTE

À partir de la rentrée 2022-2023, la délivrance d'une licence sportive FF Sport U n'est plus subordonnée à la présentation d'un certificat médical, sauf pour les sports à contrainte particulière.

La délivrance de la licence sportive FF Sport U est à présent subordonnée :

1. À l'attestation de renseignement du [questionnaire relatif à l'état de santé](#) du sportif pour TOUS les licenciés.
2. [À un certificat médical](#) :
 - de moins d'un an pour les sports à contraintes particulières (Biathlon, Boxe(s) combat, Karting, Pentathlon, Rugby(s), Tir)
 - de moins de 6 mois si l'étudiant a répondu « OUI » à l'une des questions du questionnaire médical.

[Cliquez](#) pour imprimer le modèle de certificat de non contre-indication à la pratique des sports.

6 ENGAGEMENTS SPORTS COLLECTIFS

Ils se font via le **FORMULAIRE EN LIGNE** , [fichier engts équipes sports collectifs \(plusieurs onglets\)](#) date limite d'envoi le 10 Oct. 22 à renvoyer à centrevaldeloire@sport-u.com



7 INSTALLATIONS – RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les différents gestionnaires des installations sportives mises à la disposition de la FF Sport U pour le déroulement de ses compétitions, attirent notre et votre attention sur le respect de celles-ci et aux alentours.

Nous vous demandons donc, pour votre sécurité, de bien vouloir vous soumettre à tout règlement intérieur de quelque installation que ce soit.

Enfin, quelques mesures méritent d'être rappelées :

- **Interdiction de fumer dans les locaux.**
- **Interdiction absolue d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées dans les enceintes sportives et les locaux annexes de celles-ci, sous peine de sanctions sportives.**
- Respect de la propreté, des installations et du matériel mis à votre disposition.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

8 COMMUNICATION

- **SITES INTERNET :**

Accès direct aux calendriers et résultats pour les sports collectifs via ce **LIEN**

Toutes les informations sur <https://sport-u-centrevaldeloire.com/>

- **RESEAUX SOCIAUX :**



<https://instagram.com/liguecvlffsu?igshid=YmMyMTA2M2Y=>



<https://www.facebook.com/lcvlffsu>



9.1 REPARTITION DES ACTIVITES

SPORTS	DIRECTEUR – DIRECTRICE
SPORTS COLLECTIFS	
BASKET-BALL	Delphine REGEARD
BASKET 3X3	Delphine REGEARD
VOLLEY	Delphine REGEARD
BEACH VOLLEY	Delphine REGEARD
HANDBALL	Delphine REGEARD
FOOTBALL	Stéphane POIRIER
FOOTBALL A 8	Stéphane POIRIER
FUTSAL	Stéphane POIRIER
RUGBY A 15	Stéphane POIRIER
RUGBY A 10	Stéphane POIRIER
SPORTS INDIVIDUELS	
NATATION	Delphine REGEARD
JUDO	Delphine REGEARD
TENNIS	Delphine REGEARD
GYM / TEAMGYM / TRAMPO / GR	A voir avec l'IDF
HALTERO	Stéphane POIRIER
CYCLISME	Stéphane POIRIER
BADMINTON	Stéphane POIRIER
ATHLETISME INDOOR	Stéphane POIRIER + Delphine REGEARD
ATHLETISME ESTIVAL	Stéphane POIRIER + Delphine REGEARD

Pour toutes les activités non listées dans le précédent tableau, prendre contact avec la ligue.

